

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Monsieur en tant qu'habitant de la Commune d'Aclou depuis plus de 10 ans maintenant,  
je suis surpris d'apprendre que le début de la rue de la Mairie était dans un domaine privé.

Cette rue ne ressemble en rien à un domaine privé, c'est une rue classique, identifiée « Rue de la Mairie », goudronnée, avec ses poteaux électriques, téléphoniques et son éclairage public. De plus elle est le seul accès à la Mairie et je présume qu'elle soit gérée et entretenue par des fonds publics.

Ayant toujours connu cette rue tel qu'elle est aujourd'hui et sachant qu'elle a été délimitée et réalisée à la suite de la construction de la mairie et de l'école en 1886, puis goudronnée et entretenue par les services publics depuis 1954, elle doit revenir officiellement dans le domaine communal afin qu'elle puisse continuer à être entretenue par la commune.

De plus si la personne propriétaire souhaitait reprendre cette partie de son terrain, elle en aurait fait la demande bien auparavant ou dès son entrée en possession du terrain.

Cette situation ubuesque, doit être régularisée au profit de l'ensemble des aclouais afin de pouvoir continuer à accéder librement à la Mairie et aux habitants.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Francois LACALMETTE